



DECISION N° 2023-1329

**Location et maintenance d'une machine à affranchir intelligente (MAI)**

Secrétariat Général

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à M. François DUSSAUBAT, Adjoint,

Considérant les articles L 2123-1 et R 2123-1 3° du Code de la Commande Publique qui prévoient qu'au terme d'une mise en concurrence, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée. Il convient de conclure un marché concernant la location et la maintenance d'une machine à affranchir intelligente (MAI) pour la ville de Perpignan.

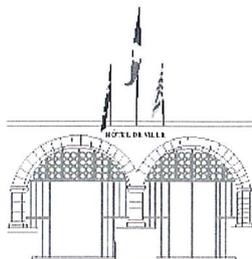
Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification au titulaire.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De retenir l'offre économiquement avantageuse et conforme aux prescriptions techniques présentée par la société PITNEY BOWES, immeuble Le Triangle, 9 rue Paul Lafargue 93456 LA PLAINE SAINT DENIS, pour un montant de 2730.00 HT (forfait annuel pour la location et la maintenance).



**ARTICLE 2 :**

Conformément à l'article R 2181-1 du Code de la Commande publique, le candidat non retenu a été informé par courriel en date du 23 octobre 2023.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services

Monsieur le Trésorier Principal

Sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **20 NOV. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20231120-182044-AV-1-1

Accusé reçu le : **20 NOV. 2023**

Affiché le : **20 NOV. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

